



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV.
hceres-02026873

HAL Id: hceres-02026873

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026873>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, normes, organisations, territoires

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Droit* de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et de science politique de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) a été habilitée dès 1992. Un enseignant-chercheur est responsable de chaque année, sauf pour la deuxième année qui est coordonnée par un enseignant du secondaire.

La licence de *Droit* vise à transmettre aux étudiants les connaissances juridiques fondamentales ainsi qu'à acquérir et maîtriser les méthodes de raisonnement juridique. Elle doit leur permettre soit d'intégrer la vie active en occupant une fonction de juriste généraliste au sein d'une structure privée ou publique, soit de poursuivre leurs études en vue d'une spécialisation dans un domaine spécifique de compétences. La licence permet aux étudiants d'acquérir des compétences disciplinaires dans les matières juridiques mais aussi dans des disciplines connexes telles que la science politique.

A partir de la troisième année, la licence se divise en deux parcours : un parcours *Droit public* et un parcours *Droit privé*. Par ailleurs, une licence de *Droit-anglais*, inscrite dans le domaine *Droit, économie, gestion* et dans le domaine *Lettres, langues et arts*, est devenue depuis 2015 un parcours de la licence *Droit* ouvert dès la première année.

La mention est ouverte à la formation continue, mais pas à l'alternance.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la licence mention *Droit* sont clairement exposés. Ils sont décrits de la manière suivante :

Objectifs pédagogiques : « acquisition et maîtrise des méthodes de raisonnement juridique, maniement des outils et de la documentation juridique, clarté et justesse dans l'expression écrite et orale ».

Objectifs professionnels : « rigueur et finalité du raisonnement, résolutions des problèmes juridiques, maîtrise des « savoirs » du droit ».

La mention vise à permettre l'acquisition de connaissances et de compétences à la fois en droit et dans des matières connexes (science politique et anglais notamment). Il s'agit de donner aux étudiants la possibilité de poursuivre dans la vie active ou de continuer leurs études après la licence.

La liste des métiers évoqués correspond à ceux que l'on peut répertorier pour ce type de licence.

Le dossier fait état de la volonté de garantir des passerelles aux étudiants en cours de licence (entre le droit, la science politique et l'anglais, selon les parcours).

Organisation

L'organisation de la licence mention *Droit* est très satisfaisante.

Au titre des éléments très positifs, il convient de relever la bonne prise en compte de la progressivité dans la spécialisation de la première à la troisième année. Le tronc commun occupe la majorité des cours en première année (L1), tandis que les cours et travaux dirigés (TD) optionnels deviennent plus nombreux en deuxième (L2) et surtout en troisième année (L3). Chaque année universitaire oblige les étudiants à suivre cinq TD ainsi qu'un TD de langue. On notera, à titre de bonne pratique, que l'UFR a fait le choix, dans le cadre du *Plan réussite en licence*, d'augmenter la durée des séances de TD à deux heures (au lieu d'une heure trente minutes).

Il n'existe pas de système de majeur/mineur.

Toutefois, un système optionnel a été mis en place. Pendant les trois années de licence, les étudiants ont la possibilité de choisir soit l'unité d'enseignement (UE) libre, soit un stage. Aux semestres 2, 4 et 6, les étudiants peuvent suivre un enseignement libre d'un volume de 30 heures. L'enseignement libre est choisi sur une liste de cours ouverts dans la composante ou en dehors. A titre d'illustration, sont majoritairement choisies les UE proposées par l'UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (36 % des étudiants de L1) et celles enseignées au pôle Cathédrale (UE *Introduction à la sociologie* choisie par 29 % des L1 ou UE *Développement durable* choisie par 6,50 % des L1) ainsi que l'UE *Méthodologie documentaire* choisie par 5 % des L1.

Quelques points faibles doivent être relevés. Il n'y a pas d'UE PPP (*Projet personnel et professionnelle*) pour l'instant (elle est en projet), mais simplement en L3 une UE *Sensibilisation au monde du travail*.

Les unités d'enseignement de la licence de *Droit* visent, pour les première et deuxième années, l'apprentissage des notions juridiques fondamentales du droit public et du droit privé et la maîtrise des méthodes de raisonnement juridique. Elles laissent également une place à des enseignements de culture générale (en L1), de science politique (L1 et L2) et à l'histoire du droit (L1, L2 et L3).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement est cohérent dans le contexte scientifique. Une collaboration existe avec le Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS, unité mixte de recherche 7319) et le Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens (CEPRISCA, équipe d'accueil 3911) pour l'élaboration des maquettes. Beaucoup d'enseignants de la licence *Droit* appartiennent à ces deux laboratoires.

Au niveau international, la mention peut s'appuyer sur un partenariat visiblement efficace avec l'Université de Cardiff (Royaume-Uni) : des cours sont dispensés par des enseignants de cette université et ouvrent la possibilité de postuler en quatrième année à Cardiff (dans le cadre du *Master of Laws English and European Law*), mais il aurait été intéressant d'avoir les données chiffrées dans le dossier d'autoévaluation.

Au niveau local, depuis 2014, s'applique une convention avec le lycée Madeleine Michelis d'Amiens (échanges de cours et conférences). Dans le cadre de cet accord, le responsable pédagogique de la première année de la licence de *Science politique* siège, en qualité de personnalité extérieure, au sein du conseil d'administration du lycée. Par ailleurs, des intervenants issus du milieu socio-économique local participent aux enseignements (avocats, notaires, huissiers). Le dossier ne permet pas de noter l'existence de coopérations interuniversitaires ou régionales extérieures.

De plus, le dossier ne précise pas le positionnement de la licence par rapport à celles offertes par les universités situées dans les départements limitrophes, qu'elles se trouvent dans la même région administrative ou à proximité (Rouen, Ile-de-France).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est diversifiée. Les enseignements magistraux sont assurés par des enseignants-chercheurs. Les cours étant équitablement répartis entre maîtres de conférences et professeurs des universités - même si le tableau fourni dans le dossier d'autoévaluation manque de lisibilité - auxquels il faut ajouter les enseignants contractuels, tandis que des intervenants extérieurs assurent des travaux dirigés (TD). Les données disponibles sont les suivantes : en L1, trois avocats et deux cadres de la fonction publique territoriale assurent des TD ; en L2, on compte 14,80 % d'intervenants extérieurs au semestre 3 et 8 % au semestre 4 ; en L3, seuls deux intervenants extérieurs assurent des TD. Leur part demeure donc assez restreinte dans la licence.

Chaque année de licence est placée sous la responsabilité d'un enseignant. Il convient cependant de se demander s'il est cohérent de confier la responsabilité de la L2 *Droit* à une enseignante d'anglais du secondaire.

Une politique pédagogique ciblée est mise en œuvre. Ainsi, lors du séminaire de rentrée, organisé sur deux journées au début de mois de septembre, une session de travail vise spécifiquement les enseignants de la licence. En outre, les équipes pédagogiques se réunissent lors des commissions pédagogiques paritaires chaque semestre en présence des représentants désignés par les étudiants même si, selon les propos du porteur du dossier, « il apparaît toutefois nécessaire de clarifier leurs missions et de régler les difficultés organisationnelles qui ont pu apparaître ». Enfin, les chargés de TD ont la possibilité de suivre en début d'année universitaire une réunion de formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Des effectifs croissants en première année font obstacle à un encadrement satisfaisant des étudiants (jusqu'à 45 à 50 étudiants par TD). Les données chiffrées sont les suivantes : en L1, 724 étudiants étaient inscrits en 2013-2014, 759 en 2014-2015 et 752 en 2015-2016. La progression est donc réelle, mais elle se stabilise. Du reste, un mouvement inverse est observé en L2 : 459 étudiants en 2013-2014, 438 en 2014-2015 et 387 en 2015-2016. En L3, les effectifs sont relativement stables : 221 en licence de <i>Droit privé</i> en 2013-2014, 232 en 2014-2015 et 239 en 2015-2016 ; 67 étudiants inscrits en licence de <i>Droit public</i> en 2013-2014, 43 en 2014-2015 et 55 en 2015-2016.</p> <p>IL convient de souligner que le taux d'abandon en L1 est légèrement supérieur à 50 % en 2011-2012 et 2012-2013, pour passer juste en dessous des 50 % au cours des deux années suivantes. Le taux de réussite (admis même partiellement) en L1 est stable, autour de 45 % des inscrits pédagogiques. Une fois posée la donnée du manque de moyens humains pour accueillir ces étudiants, il conviendrait de se demander quelles solutions pourraient être envisagées au regard des leviers disponibles.</p> <p>Il est regrettable qu'il n'existe pas de statistiques effectuées en interne à l'établissement sur le suivi des étudiants de la licence (insertion professionnelle / poursuite d'études). Il faut se contenter d'un sondage réalisé en interne en 2015 indiquant le fait que la très grande majorité des étudiants souhaite poursuivre en master (94 étudiants sur 131 ayant fait retour à l'enquête, mais seulement 41 envisagent une poursuite d'études à Amiens).</p>
Place de la recherche
<p>La place laissée à la recherche est correcte. En effet, étant donné qu'il s'agit d'une licence, la place de la recherche est nécessairement limitée, mais elle existe : intervention de chercheurs dans la formation, invitation des étudiants à participer à certains projets de recherche collective, séminaires, colloques, <i>etc.</i> A cet égard, les étudiants de licence sont, semble-t-il, invités à assister aux activités scientifiques des deux centres de recherche de l'UFR : CURAPP-ESS et CEPRISCA.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation est perfectible.</p> <p>Il faut relever l'absence d'UE PPP, même s'il existe une UE <i>Sensibilisation au monde du travail</i> (uniquement en L3 : 15 heures dont 7 heures de cours et 8 heures de TD). Toutefois, au titre des bonnes pratiques, il convient de souligner qu'un stage est possible dans le cadre de cette UE.</p> <p>Au-delà, les liens avec les milieux professionnels existent. La mention est représentée au Forum des métiers du droit chaque année. Les contacts avec les milieux professionnels sont développés du fait qu'un certain nombre d'intervenants de la licence appartient à des professions juridiques.</p> <p>Si la formation est ouverte à la formation continue, cette modalité est assez peu mise en œuvre : on compte deux stagiaires en formation continue en L1, un en L2 et trois en L3.</p> <p>Est organisée une réunion d'information en L3 sur les métiers du droit.</p>
Place des projets et des stages
<p>La place des projets et des stages est satisfaisante.</p> <p>Les étudiants de la licence de <i>Droit</i> ont la possibilité d'effectuer un stage d'une durée de 35 heures au cours du semestre 2, du semestre 4 et du semestre 6. Ils sont nombreux à choisir cette possibilité (un quart de la promotion environ en L1, L2 et L3). Le rapport fait l'objet d'une notation de 0 à 20 et est crédité de deux crédits européens (ECTS - système européen de transfert et d'accumulation de crédits). L'annexe décrivant les UE ne fait toutefois pas apparaître la faculté d'un stage.</p> <p>Au cours du semestre 6, est également proposée une UE <i>Sensibilisation au monde du travail</i> donnant lieu à trois ECTS.</p>
Place de l'international
<p>La formation se caractérise par son dynamisme en matière internationale.</p> <p>Les exemples de bonne pratique sont nombreux. Les échanges avec les universités étrangères sont soutenus et mis en œuvre à travers divers réseaux institutionnels (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students - Erasmus, International Student Exchange Programs - ISEP, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec - CREPUQ</i>). La mobilité entrante est active, même si les chiffres ne distinguent pas la mobilité au niveau licence et au niveau master, ni entre les disciplines. Entre 2012 et 2016, l'UFR de Droit et de science politique a accueilli 67 étudiants, dont 52 dans le cadre du programme ERASMUS, 12 par accord bilatéral et trois dans le cadre du programme ISEP (avec les États-Unis).</p> <p>Pour la mobilité sortante, il n'y a pas de données quantifiées, seulement l'indication qu'elle est en baisse depuis plusieurs années, sans que soient évoquées d'initiatives pour analyser et le cas échéant remédier à cette situation.</p>

<p>La place des langues est satisfaisante, qu'il s'agisse des cours de langues dispensés (un TD de langue par semestre pour tous les étudiants), de l'existence du parcours <i>Droit/anglais</i> (qui ne fait cependant pas l'objet d'une description fine dans le dossier d'autoévaluation) ou de la présence de cours de droit en anglais dont il n'est pas dit s'ils sont seulement ouverts aux étudiants suivant le parcours <i>Droit/anglais</i>. Le partenariat avec l'Université de Cardiff joue le rôle de locomotive. Plusieurs certifications en langue sont assurées par la Maison des langues, mais encore faudrait-il s'assurer de l'existence d'une incitation institutionnelle à leur suivi. Aucune statistique sur le nombre d'étudiants concernés n'est fournie.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Cet aspect est globalement satisfaisant, mais demeure à dynamiser. Concernant le recrutement, la mention offre une politique classique de recrutement (organisation de journées portes ouvertes, présence au Forum du lycée). La convention entre l'UFR de Droit et de science politique et le lycée Madeleine Michelis d'Amiens contribue à dynamiser le recrutement. Par exemple, une quinzaine d'enseignants de l'UFR, juristes et politistes, donnent quelques heures de cours aux élèves de seconde, première et terminale afin de leur permettre de découvrir leur discipline. Des passerelles permettant de faciliter la réorientation des étudiants non-inscrits en licence de <i>Droit</i> sont prévues à l'issue du premier semestre vers les études de droit. A l'inverse, les étudiants inscrits en licence de <i>Droit</i>, qui sont bacheliers de l'année, peuvent se réorienter dans une autre licence de l'Université grâce à la procédure de transfert interne. Des étudiants ayant validé une deuxième année de licence de <i>Droit</i> peuvent être admis en licence professionnelle ; toutefois les chiffres indiquent que cette possibilité n'est pas réellement mise en œuvre. L'étudiant de la licence <i>Droit/anglais</i> peut, à la chaque fin de semestre, décider de rejoindre la licence de <i>Droit</i> ou la licence d'<i>Anglais</i>. Cette possibilité est utilisée par un tiers des étudiants qui rejoignent, pour la plupart, la licence de <i>Droit</i>. Il n'y a aucune indication sur les passerelles vers les sciences politiques. Concernant l'aide à la réussite, la semaine de la rentrée fait l'objet d'une organisation spécifique avec des cours, une préparation au certificat informatique et internet (C2i) d'une durée de 12 heures, ainsi qu'une initiation aux outils et aux ressources documentaires (<i>Initiation aux ressources et aux outils de la bibliothèque universitaire - IROBU</i>) d'une durée de 4,5 heures, afin de permettre aux étudiants d'avoir rapidement une connaissance précise des outils de documentation mis à leur disposition. Un tutorat est mis en place lors de la première année de licence à l'issue du premier semestre. Presque tous les cours de la première année de licence sont dédoublés. Quelques points faibles sont à relever, dont l'absence de dispositifs de mise à niveau. Plus généralement, le taux d'abandon en L1, qui avoisine les 50 %, ne fait pas l'objet d'une réponse précise et articulée par les porteurs de la mention.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La mention est construite de manière classique. Les cours sont essentiellement délivrés en présentiel, il y a très peu d'étudiants en formation continue et pas d'alternance. Néanmoins, des dispositifs existent pour les étudiants handicapés et les salariés. La place du numérique est contrastée. Au titre des points positifs, le C2i et le dispositif IROBU délivrent compétences et certifications. Moins positif est le fait que la plateforme pour les contenus pédagogiques soit apparemment peu performante, ce qui laisse à penser qu'elle est peu utilisée. Il n'y a pas d'information sur ce point dans le dossier d'autoévaluation. Il est signalé que le matériel informatique est insuffisant et obsolète. Plus généralement, aucun projet structuré n'existe au regard du numérique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>La mention fonctionne de manière classique tant en ce qui concerne la notation, le fonctionnement des jurys que les modalités de délivrance des ECTS. On peut penser que la mention pourrait engager une réflexion sur l'évolution des modalités de contrôle des connaissances, afin d'introduire notamment une part plus importante de contrôle continu. La description des UE fait apparaître en L1 semestre 1 que sur sept unités, seule l'unité 1 fait mention de contrôle continu (à égalité avec le contrôle terminal). Pour les autres unités il n'est fait état que d'examen terminal. En L1 semestre 2, la parité est observée dans trois unités sur sept. Cette proportion se retrouve à peu près en L2 et un peu moins en L3.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Les compétences supposées acquises sont essentiellement précisées dans l'annexe descriptive au diplôme (ADD). Il n'y a pas de portefeuille de compétences, ni de livret de l'étudiant. Le suivi des compétences se fait essentiellement dans les TD, ce qui n'est pas suffisant.</p>

Suivi des diplômés
Il faut déplorer qu'il n'y ait pas d'outils spécifiquement mis en place pour obtenir des données (le Bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle - BIOIP ne délivre pas de données sur ce diplôme). L'argument selon lequel « La licence n'ayant pas une vocation professionnalisante, il n'existe pas de suivi des étudiant-e-s » n'est pas satisfaisant. Il est indispensable de savoir ce que deviennent les étudiants de L3.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, ni par année, ni au niveau de la mention, mais une réflexion essentiellement menée dans le cadre des commissions pédagogiques paritaires constituées pour chaque année de licence. On ne sait toutefois pas si cette réflexion a débouché sur des adaptations. L'autoévaluation par les étudiants ne fonctionne pas de manière correcte. Elle est laissée à l'initiative de chaque enseignant. Elle n'est pas généralisée aux différentes années du diplôme. Une approche institutionnelle fait défaut.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Organisation générale de la formation lisible et cohérente au regard des objectifs.
- Très bonne ouverture internationale, avec notamment l'existence du parcours *Droit-anglais*.
- Liens étroits avec le secondaire.

Points faibles :

- Pas de conseil de perfectionnement et absence de processus institutionnels d'autoévaluation.
- Absence de suivi des diplômés.
- Outils numériques peu développés.

Avis global et recommandations :

L'avis global est positif car il convient de tenir compte du contexte matériel, social et géographique. L'évaluation est néanmoins contrastée en fonction des points abordés. D'une manière générale, le dossier d'autoévaluation n'est pas suffisamment étayé par des données objectives et quantifiées.

Certaines actions mériteraient d'être entreprises afin d'instituer un conseil de perfectionnement au niveau de la mention et de renforcer les procédures d'autoévaluation, de développer l'usage du numérique et de réfléchir à la part de contrôle continu. Il importe enfin d'améliorer très sensiblement le suivi des diplômés.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
LICENCE MENTION DROIT

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013305-018301-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la Directrice de l'UFR de Droit à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la Directrice de l'UFR de Droit, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes :

Observations :

Un questionnaire d'autoévaluation des étudiants par année d'étude est en cours d'élaboration et sera mis en ligne d'ici la rentrée 2017 sur l'environnement numérique des étudiants qui auront la charge de le remplir.

Les relations entre l'UFR de droit et de science politique et la Maison des langues sont étroites. Il existe une incitation institutionnelle toujours plus forte, notamment depuis la rentrée 2016, via la collaboration entre les enseignants en langues étrangères de l'UFR et les membres de la Maison des langues (notamment test de niveau proposé par la Maison des langues effectué dans le cadre des travaux dirigés de langues, incitation forte à utiliser le passeport langues, adaptation des activités de la Maison des Langues, autant que faire se peut, aux emplois du temps des étudiants de l'UFR pour certaines activités telles que les concours de plaidoiries en anglais).

Concernant la place de l'international : les efforts fournis depuis 2015 pour valoriser la mobilité sortante (réunion d'informations, retour d'expérience d'étudiants, mise en relation des étudiants partis à l'étranger et des étudiants souhaitant partir, la meilleure diffusion des partenariats existants auprès des étudiants – dès la L1) portent leur fruit puisque l'on observe une augmentation des candidatures d'étudiants pour un projet de départ en 2017-2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN